

AVIS aux PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion de clarifier la stratégie d'investissement du fonds ETHICA [IC(EUR) FR0010597336 ; MC (EUR) FR0013428141 ; RC2 (EUR) FR0013428158] en mentionnant la liste d'exclusion mise en œuvre afin de répondre aux exigences éthiques de l'église Catholique.

Elle prend en considération des critères appartenant aux 6 repères éthiques définis par la CEF (repères éthiques de gestion financière des biens d'Eglise élaborés et approuvés par la CEF). L'ensemble de ces critères éthiques seront également intégrés dans la définition de la notation ESG des titres.

Ce changement entrera en vigueur le 30 décembre 2022.

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et DIC des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès de Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).

